

COMMUNE DE CHAMPNEUVILLE

**ARRETE
De Police de circulation**

**Travaux de raccordement Fibre Optique
Par l'entreprise BERTHOLD 55320 DIEUE sur Meuse**

Le Maire de la Commune de CHAMPNEUVILLE ,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-2 et L.2213,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 et les textes d'application subséquents,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à l'Entreprise BERTHOLD 55320 DIEUE sur Meuse de procéder aux travaux de pose et de raccordement de la fibre optique sur le territoire de la commune **à compter du lundi 17 juin 2019 pour 5 mois :**

- L'Entreprise BERTHOLD 55320 DIEUE sur Meuse est autorisée à occuper le domaine public pour la période précitée,
- La circulation sera réglée par alternat feux tricolores sur une distance d'une centaine de mètres de part et d'autre du chantier. La mise en place et la maintenance des moyens nécessaires à cet alternat incombent à l'Entreprise BERTHOLD 55320 DIEUE sur Meuse.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à :

- Entreprise BERTHOLD 55320 DIEUE sur Meuse
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie - Place du Gouvernement 55100 VERDUN
- Monsieur le Président de la CAGV - 11 Rue Président Poincaré 55100 VERDUN
- Aux habitants de la commune

chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à CHAMPNEUVILLE ,
Le 17 juin 2019

Le Maire,
DANIEL LEFORT



Important : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.